

**CONCOURS
DE POÉSIE**

Règlement

**Presqu'île
en poésie**

Article 1

L'association **Presqu'île en poésie** organise dans le cadre de l'édition 2019 de son festival « **La houle des mots** » un concours de poésie sur le thème « **Rallumons les étoiles** ». Toute forme de poésie sera acceptée.

Article 2

L'accès au concours est libre et gratuit. Des prix seront décernés dans les catégories suivantes :

- Écoliers (jusqu'au CM2 inclus)
- Collégiens (6^e à 3^e)
- Lycéens (2^{nde} à Terminale)
- Adultes (à partir de 18 ans)

Article 3

Chaque participant ne proposera qu'un seul poème. Le poème soumis devra être dactylographié au recto d'une page de format A4 (orientation portrait, police Times New Roman, taille 12, couleur de police noire ou bleue, sans illustration).

Afin de préserver l'anonymat des participants, il faudra inscrire, en haut et à droite de la page, un code composé de deux lettres et deux chiffres (ex: YZ 32). Ce code sera ensuite reporté sur le bulletin d'inscription à l'endroit indiqué, et le jury ne prendra connaissance de l'identité des candidats qu'après la délibération.

Article 4

La date limite de l'envoi des textes est le 31 mai 2019.

Il peut être adressé :

- par courrier à l'adresse suivante :

Presqu'île en poésie – Concours de poésie

Mairie - 3, rue du châtelet - 22750 Saint-Jacut de la mer

- votre poème au format A4
- la fiche d'inscription renseignée.

- par courriel à l'adresse suivante :

contact@presquileenpoesie.org

en précisant en objet : **Concours de poésie**

- 1 poème au format numérique A4 (.doc, .odt ou .pdf)
- la fiche d'inscription renseignée

Article 5

Le jury est composé de poètes et de personnalités culturelles. Cette année, le Président du jury est le poète et scientifique Jean Sanquer.

La délibération du jury est confidentielle et sans appel.

La remise des prix (livres de poésie) se déroulera lors de la troisième édition du festival « La houle des mots » à la Maison de la Mer de Saint-Jacut de la Mer le dimanche 7 juillet.

Les poèmes remarquables par le jury seront lus. La présence des lauréats est souhaitable s'ils désirent recevoir leur prix.

L'association Presqu'île en poésie se réserve le droit d'éditer les œuvres, primées ou non, sur son site, de les publier éventuellement dans la presse. La proclamation des résultats implique que les noms des lauréats figurent dans la presse locale.

La participation au concours implique l'acceptation du présent règlement.

CONCOURS
DE POÉSIE

Presqu'île
en poésie

Fiche d'inscription

Concours de poésie sur le thème « Rallumons les étoiles »

(date limite : 31 mai 2019)

Code à inscrire sur le poème*

*Afin de préserver votre anonymat, veuillez inscrire en haut et à droite de la page sur laquelle est présenté votre poème, un code composé de deux lettres et deux chiffres (ex: YZ 32).

Le jury ne prendra connaissance de l'identité des candidats qu'après la délibération.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Catégorie :

Titre du poème :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone :

Courriel :

- Déclare avoir pris dûment connaissance du règlement du concours et s'engage à le respecter.
- Déclare être bien l'auteur du poème présenté
- Atteste sur l'honneur ne pas avoir effectué de plagiat pour une partie ou la totalité du poème présenté.

Date :

Signature :

Merci d'expédier votre poème et votre fiche d'inscription à l'adresse suivante :
Presqu'île en poésie – Concours de poésie - Mairie - 3 rue du Châtelet, 22750 Saint-Jacut de la mer
ou par courriel à contact@presquileenpoesie.org en précisant en objet : Concours de poésie